

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2009 à 20H

Présents :       Mme GIOVANNINI Juliette, le Maire                               M. LAFOSSE Bernard  
                  Mme ABADIA Carole   M. MOREAU Roland  
                  Mme BIONDO Emilie   M. ONDULATI Stéphane  
                  Mme CLEMENT Catherine   M. RUBINO Joseph  
                  M. HUGUES Gilbert

ABSENT excusé: M. GROGNARD a donné procuration à Mme ABADIA.

Mme ABADIA est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation et à la signature du conseil précédent.

### 01/10/2009 INTERVENANTE D'ANGLAIS

Le financement de l'intervenante d'Anglais de l'école de Caussols incombe à la mairie et elle le prendra donc à sa charge. L'intervenante, Mme BELLAMY, est mise à la disposition de l'école par la Communauté de Communes des Monts d'Azur. Le budget s'élève à 1356,25€ pour assurer 2h30 de cours par semaine ; seules les heures effectivement prestées seront payées.

**Vote**               **OUI : 10 voix.**

### 02/10/2009 CHARTE DES SERVICES PUBLICS

M. Michel Vauzelle, président de la région propose d'inscrire la Charte des Services Publics dans la Constitution, charte qui garantit de garder les services publics auprès des gens. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition. M. RUBINO demande s'il ne s'agit pas là d'un texte à visées politiques. Mme le Maire répond que non, qu'il s'agit d'un texte pour l'intérêt général.

**Vote**               **OUI : 10 voix.**

### DECISION MODIFICATIVE N°1 RELATIVE AU BUDGET

Il faut changer l'affectation de certaines sommes dans le budget. Suite à l'enneigement exceptionnel et à la création de la nouvelle classe, le budget prévu dans la rubrique « Charges à caractère général » est insuffisant. Un transfert de 10.500€ est donc effectué de la rubrique « Autres charges exceptionnelles » vers cette rubrique. M. HUGUES dit qu'il est normal que les dépenses liées à l'école dépassent les prévisions pour une première année. Certaines subventions sont encore à rentrer.

**Vote**               **OUI : 10 voix.**

### DECISION MODIFICATIVE N°2 RELATIVE AU BUDGET

La somme prévue dans la ligne « Emprunt » pour le remboursement des emprunts existants était insuffisante. On extrait 15.000€ de la ligne « Immobilisation » et les transfère vers le poste « Emprunt ». M. RUBINO s'étonne qu'on puisse retirer des sommes de la ligne « Immobilisation » et demande si c'est autorisé. M. HUGUES répond que c'est légal et que la ligne « Immobilisation » sera rééquilibrée.

**Vote**               **OUI : 10 voix.**

### 05/10/2009 CONVENTION DE REMPLACEMENT AVEC LE CDG

Le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes propose un service de remplacement pour permettre aux collectivités de pallier les absences momentanées de leur personnel ou de faire face à des besoins temporaires. Moyennant le versement du traitement du salarié ainsi que les charges patronales, majorés de 12%, le Centre de Gestion prend toute la gestion de la mission de remplacement à sa charge. Ce service peut être très intéressant pour notre commune qui n'a pas toujours la possibilité de rapidement trouver une personne qualifiée pour un remplacement ou une mission occasionnelle. Le Conseil autorise Mme le Maire à recourir à ce service et à signer la convention avec le Centre de Gestion ainsi que toutes les pièces nécessaires.

**Vote**               **OUI : 10 voix.**

### 06/10/2009 CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Un poste d'agent d'entretien polyvalent à temps plein a été créé en 1996, poste qui n'a jamais été pourvu. Aujourd'hui, afin d'effectuer tous les petits travaux d'entretien, cette délibération doit être remise à jour. La dénomination du poste doit changer pour s'adapter à la terminologie actuelle ; il s'agira d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe. Le temps de travail est estimé à 20h par semaine et pourra être réévalué. La mairie recherche quelqu'un de polyvalent. Le coût de cet agent technique a été prévu au budget 2009. M.

Moreau demande ce qu'il en est du salaire ; le salaire est peu important et la mairie essaiera d'obtenir un contrat aidé.

**Vote** OUI : 10 voix.

### **07/10/2009 ACHAT DE VEHICULE**

Depuis 8 ans, l'achat d'un nouveau véhicule polyvalent est prévu au budget pour remplacer les véhicules actuels qui sont vieux, qui nécessitent trois assurances distinctes et qui consomment beaucoup de carburant. La mairie propose l'Unimog à la vente pour 8.000€ ; il a en effet été acheté 50.000F en 1995 et, en tant que véhicule de collection, il a pris de la valeur. Un Caussois était candidat à l'achat il y a quelques temps ; il réfléchit actuellement au prix que la mairie propose. Un autre acquéreur s'était proposé pour la camionnette Peugeot. Le Lada Niva sera lui repris par le concessionnaire qui vendra le véhicule polyvalent ; celui-ci sera un Mitsubishi L200 avec benne et attelage ; la mairie a obtenu un devis de 24.600€TTC ; la TVA pourra être récupérée car il s'agit d'un utilitaire. Le véhicule pourra également servir au salage à partir de l'année prochaine ; en vertu de cet usage, une subvention sera demandée.

**Vote** OUI : 10 voix

### **08/10/2009 ENQUETE PUBLIQUE**

Depuis le 22 octobre 2009, l'enquête publique pour le zonage de l'assainissement est en cours. L'enquêteur demande que le Conseil confirme la délibération 07/05/2009 du 29 mai 2009 qui lançait cette enquête publique.

**Vote** OUI : 10 voix

### **09/10/2009 DENEIGEMENT**

L'entreprise actuelle ne veut plus effectuer le déneigement. Une procédure de Marchés à Procédure Adaptée MAPA a dû être lancée pour la remplacer. Seule une entreprise a répondu à l'appel d'offres, la société EIFFAGE de Castellane. Le tarif est un peu élevé du fait d'une tarification spécifique pour nuit, week-end et jours fériés. L'astreinte s'élève à 38€/jour (du lundi au vendredi) et 69€/jour (week-ends et jours fériés) ; les interventions s'élèvent à 97€/heure (du lundi à vendredi de 5h à 22h) et 186€/heure (nuits, week-ends et jours fériés). Le salage était proposé à 148€/heure ; pour l'hiver 2009-2010, celui-ci sera sous-traité par une entreprise de la commune pour 63€/heure. Tous ces tarifs s'entendent hors taxe. S'il y a beaucoup de neige, le budget sera conséquent mais la mairie n'a pas le choix. C'est Mme le maire qui appelle l'entreprise pour qu'elle intervienne. M. MOREAU demande si des aires de croisement/stationnement peuvent être aménagées le long du chemin des Claps. Mme le Maire répond que c'est difficile car il y a peu de place disponible et qu'un arrêté devra néanmoins être pris pour interdire le stationnement le long des chemins communaux durant l'hiver afin de ne pas gêner le déneigement. M. MOREAU demande ce que peuvent faire les gens ; ils doivent déneiger un emplacement chez eux. Si tous les habitants du début du chemin des Claps restaient sur le chemin, ce serait impossible de déneiger. M. RUBINO demande ce qui peut être fait pour les personnes âgées ; Mme le Maire dit qu'on peut envisager de faire quelque chose pour certaines personnes prioritaires (âgées, handicapées), mais pas pour tout le monde à cause de notre budget limité. M. RUBINO dit que, malgré que le déneigement fût bien fait cet hiver, les gens s'en plaignaient à cause de la neige accumulée devant leur portail, ce qui est de leur responsabilité. M. MOREAU dit que le déneigement n'est plus adapté à l'augmentation de la taille de Caussois. On n'a pas le budget pour faire plus.

**Vote** OUI : 10 voix

### **10/10/2009 PREAU**

Madame le Maire explique que les enfants de l'école n'ont pas d'abris hors de la classe. Elle estime que c'est une priorité absolue. Le devis obtenu pour ce préau est de 30.000€ TTC environ. La présente délibération est destinée à déposer une demande de subvention à la région sous forme d'une réponse à un appel à projets ; on aura la réponse en mars. Ce projet serait sur le budget 2010. M. MOREAU dit que 43 enfants, c'est beaucoup et qu'il faudrait freiner le nombre d'enfants. M. RUBINO pose la question du financement. Il propose de faire un budget sur plusieurs années dans lequel seraient échelonnés nos projets. M. HUGUES dit que le vote de cette délibération n'implique pas obligatoirement qu'elle soit appliquée et propose de faire le budget sur 3 ans. Il faut également faire attention aux normes qui pourraient alourdir le devis. M. HUGUES propose de faire le préau dans le garage, mais ce n'est pas possible car la moitié est louée. Mme BIONDO indique qu'il faut évaluer les priorités. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à répondre à l'appel à projets régional en attendant d'en savoir plus.

**Vote** OUI : 10 voix

### **11/10/2009 ASTREINTES POUR LE CONTROLE DES BASSINS**

Un contrat doit être passé avec un intervenant extérieur qui contrôle les bassins et intervient pour les urgences. Le devis retenu est celui de VEOLIA, pour 3.144€ H.T. pour l'année. Le concours de VEOLIA prend la forme d'astreintes : une intervention mensuelle pour le contrôle de la chloration est prévue dans le devis. Les interventions sur demande seront facturées comme auparavant.

**Vote OUI : 10 voix**

### **12/10/2009 DOTATION CANTONALE**

Des modifications doivent être effectuées à la liste de travaux prévus dans la délibération 09/07/2009 en fonction de nos urgences. La création d'un tronçon en enrobé au début du Chemin des Claps doit donc être reportée. Les travaux maintenant prévus (ou déjà effectués) sont :

- Changement de l'entrée du chemin des Cabanes (voir délibération 09/07/2009) : 11.700€ H.T.
- Nettoyage et aménagement de parkings (cabine téléphonique, borne monétique, jeu de boule, école) : 2989,40€ H.T.
- Chemin communal Vallon de Nans : 1250€ H.T.
- Bords de route source Cresp : 1990€ H.T.
- Rebouchage des trous après l'hiver 2008-2009 : 16.000€ H.T.
- Débroussaillage des abords des chemins communaux : 12.920€ H.T.
- Pose de panneaux de stationnement ou de circulation interdite : 1100€ H.T.
- Caniveau chemin de la Madeleine : 700€ H.T.
- Reprise accès aux sources et début du chemin des Claps : 16.350€ H.T.

Le total des travaux est de 64.799€ H.T., subventionnés à hauteur de 45.000€ H.T. par la dotation cantonale.

**Vote OUI : 10 voix**

### **13/10/2009 FINANCEMENT BAFA**

Pour faire face aux effectifs croissants de l'école, une animatrice a dû être embauchée pour assurer l'accueil périscolaire et des vacances, ainsi que la cantine avec l'ATSEM. Au vu des horaires morcelés à raison de 20h par semaine, seule une personne s'est proposée, non titulaire du BAFA. Il a donc fallu qu'elle passe ce diplôme dans l'urgence au mois de juin. Mme le Maire a personnellement avancé le financement de ce brevet (534€), étant entendu que la charge en incomberait pour moitié à la mairie et pour moitié à l'animatrice. Le Conseil autorise donc la commune à restituer l'intégralité de cette somme à Mme le Maire. L'animatrice remboursera sa part directement à la municipalité

**Vote OUI : 10 voix**

### **14/10/2009 DESENGAGEMENT DU CCFF**

Un Comité Communal Feux de Forêts était actif sur la commune jusqu'en 2007. Le Comité Départemental sollicite la commune pour connaître la suite donnée au CCFF. Afin de le maintenir actif, il faudrait que 9 personnes puissent se relayer jours et nuits pour effectuer la surveillance. La commune n'ayant pas les moyens de financer un tel personnel et dans l'impossibilité de trouver des bénévoles, elle se désengage de ce service de CCFF non obligatoire. M. HUGUES regrette cette disparition inévitable.

**Vote OUI : 10 voix**

### **15/10/2009 ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La proximité de la mairie, de l'école, des loisirs et de l'auberge permet d'envisager la création d'un assainissement collectif qui pourrait également servir au futur cœur de village. Si ce choix n'est pas adopté, il faudra de toute façon remplacer les assainissements individuels existants. Un budget sommaire d'un montant de 500.000€ est prévu. Cette délibération préliminaire est prise en vue de favoriser les subventions espérées. En mentionnant le chemin des Claps, M. HUGUES demande à partir de combien d'habitants on peut envisager un tel assainissement. Il faut au minimum 200 personnes, ce qui est plus que la population du début des Claps. M. RUBINO souligne par ailleurs que les nouvelles constructions ont un assainissement satisfaisant et que le contrôle des assainissements existants se passe très bien, chaque installation devant satisfaire les normes en vigueur au moment de sa création. Des devis et une étude approfondie sont à prévoir pour ce projet d'assainissement collectif.

**Vote OUI : 10 voix.**

### **16/10/2009 SICTIAM WEBCARTO**

Délibération annulée car la commune est déjà affiliée au SICTIAM.

## QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire rappelle que l'enquête publique pour le schéma directeur d'assainissement est en cours ; le schéma directeur est consultable en mairie.
  - L'installation informatique du bassin ainsi que le raccordement à la mairie sont fonctionnels. Mme le Maire, Mme CLEMENT, M. RUBINO et M. LAFOSSE sont prévenus automatiquement par téléphone par le système informatique du moindre problème aux bassins. VEOLIA estime que le système mis en place est de très bonne qualité : on peut tout surveiller sur l'ordinateur de la mairie où on voit le niveau des bassins en direct.
  - En septembre 2008, la mairie a décidé l'attribution de la restauration scolaire aux deux restaurateurs du village alternativement, une année sur deux. Cette année, la Bastide s'est équipé pour pouvoir apporter les repas à la cantine suite à la délibération qui l'a désignée. Depuis, la sous-préfecture a demandé quel était le montant annuel du marché ; celui-ci est d'approximativement 30.000€, ce qui dépasse les 20.000€, seuil au-delà duquel un Marché à Procédure Adaptée est obligatoire. Afin de ne pas pénaliser la Bastide, une dérogation a été accordée à la mairie pour cette année 2009-2010, mais un appel d'offre devra être effectué en juin 2010 pour l'année 2010/2011.
  - La tranche de 40.000€ de travaux la plus récente de l'église est terminée ; la voute est très belle et une messe sera donnée ce dimanche 1<sup>er</sup> novembre à 14h30. Les bancs sont en place et tout est propre.
  - Le Raid Aventure de la CASA s'est très bien passé. Ce furent deux jours de découverte pour les jeunes en réinsertion. Le déploiement de matériel était important et l'armée était présente. Ils ont dormi sous tentes et de nombreux jeunes n'étaient pas équipés pour faire face au froid de cette nuit-là.
  - La réserve sèche de l'Auberge a été réceptionnée. Les travaux sont d'excellente facture.
  - Le changement d'ordinateur est en cours à la mairie avec le SICTIAM.
  - Les containers de poubelle du début du chemin des Claps ont été retirés pour arrêter les dépôts intempestifs et désordonnés d'encombrants et ordures diverse à même le sol. Les habitants du début du chemin des Claps ont reçu des containers individuels. La CASA va faire des devis pour des abris pour les containers en commençant par les plus ventés. Ces travaux seront gratuits pour la mairie. La comptabilisation des ordures ménagères de Gourdon/Caussols/Courmes s'élevait en 2007 à 548kg/habitant et est, en 2009, de 244kg/habitant. Ceci s'explique par un plus grand recours au tri sélectif.
  - Les encombrants sont pris par la CASA tous les jeudis. Veuillez prévenir la mairie avant le mardi soir si vous désirez en déposer. Il est à noter que la CASA ne prend plus les déchets de chantier, qu'ils soient de professionnels ou de particuliers. Ils sont à porter en déchetterie (à Valbonne notamment).
  - La nouvelle décharge de Roquefort-les-Pins a rencontré une forte opposition locale. Comme il s'agit d'une décision préfectorale, celle-ci se fera quand-même.
  - L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est tenue le 16 octobre. Le quorum n'étant pas atteint, une seconde Assemblée Générale est convoquée le vendredi 20 novembre à 18h. Il n'y a pas de reprenneur à ce jour.
  - L'Accueil de Loisirs fonctionne très bien. Il faut cependant veiller à ne pas dépasser les effectifs, et à ce que l'Accueil de Loisirs ne se substitue pas au Comité des Fêtes, comme ce fut le cas à Halloween. Il est ouvert à tous les enfants Caussolois de 3 à 12 ans, qu'ils soient à l'école ou non.
  - Les dégâts occasionnés cet hiver ont donné lieu à beaucoup de réfections illégales. Les propriétaires de constructions illégales dont le toit se serait effondré ne peuvent en effet pas le reconstruire ; pour une construction légale, le toit doit être refait à l'identique à moins qu'une demande de permis soit déposée. Des démarches de demande de régularisation sont en cours pour ces cas et les nombreuses autres irrégularités constatées.
- Une précision doit également être apportée pour la règle des 30% : une extension de 30% peut être demandée sur une construction licite hors zone de Carte Communale, à condition que cette extension soit accolée à la construction existante ; ces 30% ne peuvent être demandés qu'une fois.
- Des panneaux solaires en façade ont été demandés. L'Architecte des Bâtiments de France devrait les refuser mais, comme il s'agit d'un système d'avenir, les projets seront étudiés au cas par cas par la commission d'urbanisme.
- La carte communale permet encore la construction de 37 habitations.

Le Conseil se termine à 22h30.